



Participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation (Horizon 2020 / Horizon Europe)

Information du 22 décembre 2020

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI actualise de manière continue les informations sur la participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation (PCR ; Horizon 2020 et Horizon Europe) :

- Depuis début 2017, la Suisse est pleinement associée au 8^e PCR (Horizon 2020, 2014-2020).
- Le 9^e PCR (Horizon Europe, 2021-2027) est en cours d'élaboration. Les institutions européennes compétentes sont sur le point d'arrêter les bases légales et l'organisation concrète du programme. N'étant pas membre de l'UE, la Suisse ne participe pas à ces délibérations.
- Les relations entre la Suisse et l'UE se caractérisent par une longue et fructueuse collaboration dans le domaine de la recherche et de l'innovation. La participation de notre pays aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation fait partie des Accords bilatéraux I de 2002 entre la Suisse et l'UE, qui concernent, outre la coopération en matière de recherche, la libre circulation des personnes. Ne constituant pas un dossier pour l'accès au marché européen, cette participation doit être dissociée de l'accord-cadre institutionnel. La Suisse table dès lors sur sa pleine participation à Horizon Europe et agit dans ce sens.

A. Horizon 2020 et autres initiatives européennes dans le domaine de la recherche et de l'innovation

Généralités

Le 8^e programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020) s'étend de 2014 à fin 2020.

Depuis début 2017, la Suisse est pleinement associée à Horizon 2020. L'accord conclu couvre toute la durée du programme. Il règle également la pleine association de la Suisse au programme de recherche et de formation Euratom et la participation de la Suisse à ITER.

Les participations suisses aux projets Horizon 2020 financées directement par le SEFRI sur la base de l'association partielle de notre pays pendant les années 2014 à 2016 sont soutenues au plan national jusqu'à fin 2020. Le futur statut de la Suisse dans le programme Horizon Europe n'affectera pas les projets Horizon 2020.

Informations complémentaires

- [Statut de la Suisse](#)
- Faits et chiffres : [Rapport « Participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche », SEFRI, 2018](#)
- Impact : [Rapport « Effets de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche européens », SEFRI, 2019](#)

B. Horizon Europe (9^e PCR) et autres initiatives européennes dans le domaine de la recherche et de l'innovation (2021-2027)

Développements au niveau de l'UE

Cadre financier pluriannuel (CFP) et plan de relance « Next Generation EU »

Les chefs d'État et de gouvernement européens se sont mis d'accord le 21 juillet 2020 sur un budget global de 1 824,3 milliards d'euros, qui comprend le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) et le plan de relance extraordinaire intitulé « Next Generation EU ». Ce plan doit contribuer à la reprise économique après la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la transformation numérique et écologique. Lors de la réunion du Conseil de l'UE du 10 au 12 décembre, un compromis a permis de lever les derniers véto qui bloquaient l'adoption des budgets européens. Le PCR a donc été approuvé juste à temps pour le lancement de la nouvelle génération de programmes le 1^{er} janvier 2021. Le budget pour Horizon Europe se monte à 95,517 milliards d'euros (prix courants) en incluant les contributions issues de « Next Generation EU » et les fonds supplémentaires alloués par le Parlement européen.

Bases légales d'Horizon Europe et des programmes et initiatives qui y sont liés

La Commission européenne a publié le 7 juin 2018 sa proposition concernant Horizon Europe, le prochain programme-cadre européen de recherche et d'innovation, et d'autres initiatives dans le domaine de la recherche et de l'innovation (Europe numérique, Euratom, ITER).

Le budget proposé par les chefs d'État et de gouvernement de l'EU doit encore être approuvé par le Parlement européen. Les fonds alloués à Horizon Europe s'élèveront en tout à quelque 91 milliards d'euros, y compris les contributions pour « Next Generation EU ».

Le 11 décembre 2020, les institutions compétentes (Conseil de l'UE, Parlement européen et Commission européenne) ont trouvé un compromis concernant les bases légales d'Horizon Europe. Le texte devrait être adopté en début d'année 2021. Une clause de rétroactivité permettra une date d'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.

État non membre de l'UE, la Suisse ne participe pas à ces délibérations, mais les suit avec attention. Bien que les conditions générales d'association des pays tiers au paquet Horizon viennent d'être fixées, l'UE doit encore arrêter un mandat de négociation pour une association de la Suisse. Les conditions précises de participation de la Suisse feront ensuite l'objet de négociations entre la Suisse et l'UE.

Participation de la Suisse

Les relations entre la Suisse et l'UE se caractérisent depuis 1978 par une longue et fructueuse collaboration dans le domaine de la recherche et de l'innovation, un dispositif qui s'est avéré profitable pour les deux parties. En outre, la Suisse a toujours été pour l'UE un partenaire actif et fiable dans ce domaine.

La participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation fait partie intégrante, tout comme la libre circulation des personnes, des Accords bilatéraux I de 2002 entre la Suisse et l'UE. Ne constituant pas un dossier lié à l'accès au marché européen, cette participation doit être dissociée de l'accord-cadre institutionnel. De ce fait, la Suisse table sur sa pleine participation à Horizon Europe et agit dans ce sens.

À ce jour, de premiers contacts de nature technique ont eu lieu entre la Suisse et l'UE, mais aucune négociation officielle n'a été menée. Les discussions au niveau européen concernant les bases légales doivent être closes au préalable.

Les négociations officielles avec l'Union européenne concernant les conditions de participation de la Suisse à Horizon Europe seront entamées le moment venu. Il est probable qu'elles s'ouvriront au début de l'année 2021.

Afin d'assurer la participation de la Suisse au paquet Horizon 2021-2027, le Conseil fédéral a adopté le 20 mai 2020 un message de financement à l'intention du Parlement. Le Conseil des États (premier

Conseil) a accepté le message de financement le 24 septembre 2020 et l'a transmis au Conseil national (deuxième Conseil), qui l'a accepté à son tour le 16 décembre. En conséquence, le financement pour une participation de la Suisse au paquet Horizon est assuré. Le Conseil fédéral peut ainsi entamer les négociations en vue d'un renouvellement de l'accord bilatéral Suisse-UE pour la participation au paquet Horizon, de sorte à assurer que l'association de la Suisse se poursuive sans interruption. Étant donné qu'il n'y a pas encore eu de négociations entre la Suisse et l'Union européenne, le message a présenté les trois scénarios possibles (pleine association, association partielle ou participation en tant qu'État tiers) afin que les chercheurs en Suisse puissent compter sur un financement (européen ou suisse) dans tous les cas de figure.

C. Informations pour les chercheurs en Suisse

Les négociations entre la Suisse et l'UE commenceront probablement au début de l'année 2021. Autrement dit, un accord concernant la participation de la Suisse ne sera pas conclu d'ici au lancement du programme. Un tel décalage entre le lancement du programme et la signature d'un accord entre la Suisse et l'UE a déjà existé lors de précédentes générations de programmes (p. ex. pour le 7^e PCR et pour Horizon 2020). La règle appliquée alors était que l'accord d'association entrerait en vigueur avec effet rétroactif, de sorte que les chercheurs de Suisse puissent déjà participer aux appels d'offres avant la conclusion de l'accord. Selon les dernières informations communiquées par la Commission européenne, l'activation d'un tel accord avec effet rétroactif devrait aussi être possible dans le cadre d'Horizon Europe, tant pour la participation à des consortiums de projets que pour les projets individuels.

Le SEFRI recommande donc aux chercheurs et aux porteurs de projets innovants de Suisse de soumettre dès le début leurs candidatures aux premiers appels d'offres Horizon Europe et aux programmes et initiatives apparentés en tant que participants provenant d'un pays associé.

Le message adopté par le Parlement permet d'encourager les chercheurs en Suisse même dans le cas où la Suisse ne pourrait participer à Horizon Europe qu'avec le statut de pays partiellement associé ou de pays tiers. Le financement des participants de Suisse à des projets de consortium est donc assuré indépendamment du statut de la Suisse, c'est-à-dire en cas d'accord retardé, d'association partielle ou même d'absence d'accord d'association avec l'UE.

En cas de participation sur le mode projet par projet, les participants de Suisse à des projets de consortium recevraient leurs contributions directement du SEFRI comme cela avait été le cas durant l'association partielle de la Suisse entre 2014 et 2016.

Mandaté et financé par la Confédération pour soutenir la participation de la Suisse aux programmes de recherche et d'innovation de l'UE, le réseau d'information Euresearch est chargé de renseigner et de conseiller les chercheurs suisses lors du dépôt de projets ; il remplira cette mission également pendant la période 2021 à 2027.

Informations complémentaires

- Dernière version du [plan stratégique de la Commission européenne pour Horizon Europe](#) (en anglais)

D. Conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur la coopération en matière de recherche et d'innovation.

Même après le retrait du Royaume-Uni, les programmes-cadres européens de recherche et d'innovation resteront parmi les plus importants programmes de recherche et d'innovation du monde. Par conséquent, la Suisse mise prioritairement sur sa participation à Horizon Europe.

La Suisse observe le futur positionnement du Royaume-Uni et sondera en temps voulu les possibilités de coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Le Royaume-Uni continuera à verser ses contributions obligatoires jusqu'à la fin du programme Horizon 2020. Son retrait de l'UE n'a donc pas de conséquences sur les projets Horizon 2020 en cours auxquels participent des chercheurs du Royaume-Uni. Les partenaires de projet et les coordinateurs britanniques impliqués dans des projets Horizon 2020 y restent intégrés sans restrictions ni problématiques de financement. En outre, les chercheurs et les entreprises du Royaume-Uni peuvent toujours postuler pour des projets Horizon 2020 dans le courant de l'année et, en cas d'évaluation positive, participer au projet

ou le coordonner, comme c'était le cas jusqu'à présent, et ce également pour des projets qui s'étendent au-delà de la fin 2020.

Comme la Suisse, le Royaume-Uni doit négocier avec l'UE une éventuelle association à Horizon Europe.

E. Contact

Pour les questions de financement direct par la Confédération en matière de participations suisses aux projets de l'UE (Horizon 2020) :

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Unité Programmes-cadres européens, tél. +41 58 463 50 50, europrogram@sbfi.admin.ch

Demandes de la part des médias :

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Unité Communication, tél. +41 58 462 45 60, medien@sbfi.admin.ch

Pour des questions relatives au dépôt de projets :

Euresearch, tél. +41 31 380 60 00 (9 à 12 h, 14 à 17 h), info@euresearch.ch